

FORMATION

**PRISE EN COMPTE
DES TROUBLES
SCHIZOPHRÉNIQUES
DANS LES INTERVENTIONS
AUPRÈS DES PPSMJ**

Adapter les interventions
pour mieux accompagner les
personnes atteintes de troubles
schizophréniques en milieu
judiciaire

1 jour
6,5 heures

18 personnes maximum

Prérequis : aucun

Plus de la moitié des personnes détenues en France ont des antécédents psychiatriques avant leur entrée en détention, une sur 6 a déjà été hospitalisée en psychiatrie. Les troubles psychotiques en détention ont une prévalence 5 à 10 fois plus importante qu'en population générale. Parmi les affections psychiatriques repérés, 7% concerneraient la schizophrénie.

La schizophrénie est une maladie très hétérogène qui peut être définie comme un trouble du traitement et de l'intégration de l'information. Les patient·es peuvent présenter des symptômes de distorsion de la réalité s'exprimant par des idées délirantes et des hallucinations. Elle peut aussi se manifester par une réduction des capacités d'expression, une difficulté à accomplir des actes de la vie quotidienne et un retrait social. Ces derniers symptômes sont généralement plus stables et plus persistants que les autres signes de la maladie. Ils se confondent facilement avec la dépression ou certains effets secondaires des médicaments. Finalement, la maladie peut se révéler par une désorganisation dans la façon de s'exprimer sur les plans verbal et comportemental. Ces différentes manifestations peuvent être présentes simultanément ou non, avec différentes intensités.

Si le risque de violence des personnes présentant un trouble schizophrénique est plus élevé que celui de la population générale, il reste néanmoins faible et est corrélé à l'usage de substances psychoactives (drogues et alcool). Néanmoins, cette population est surreprésentée chez les PPSMJ en raison notamment des carences du système de prise en charge psychiatrique ces personnes qui laissent bon nombre de patient·es avec un accompagnement thérapeutique faible. Les CPIP rencontrent donc régulièrement ces patient·es dans les suivis qu'ils réalisent.

Si le trouble est d'origine neuropsychologique, les études et les agences de santé recommandent d'associer dans l'accompagnement des patient·es les traitements neuroleptiques à diverses approches comportementales et cognitives qui ont montré leur efficacité. En dehors des interventions médicales et psychologiques, les CPIP ont un rôle à jouer pour participer au « rétablissement » des personnes présentant un trouble schizophrénique, notion en plein développement dans l'accompagnement médico-social de cette maladie.

COMPRENDRE LES TROUBLES SCHIZOPHRÉNIQUES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ✓ Mieux comprendre le fonctionnement de ces troubles.
- ✓ Adapter ses interventions auprès des personnes présentant une schizophrénie.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

SAVOIR

- ✓ Définir simplement la notion de troubles schizophréniques et son épidémiologie.
- ✓ Connaître les manifestations symptomatiques.
- ✓ Connaître les principaux facteurs explicatifs des troubles schizophréniques.
- ✓ Connaître les modalités et recommandations actuelles dans la prise en compte du trouble.
- ✓ Connaître les facteurs favorisant le passage à l'acte chez les PPSMJ.

SAVOIR FAIRE

- ✓ Répondre aux manifestations délirantes de manière adaptée.
- ✓ Savoir utiliser de manière adaptée aux troubles les stratégies motivationnelles favorisant l'engagement des personnes dans le suivi (valeurs).

SAVOIR ÊTRE

- ✓ Prendre conscience de son propre style de communication avec la personne concernée.
- ✓ Savoir se détacher, même un temps, de sa mission pour se centrer sur la personne en prenant en compte les manifestations symptomatiques.
- ✓ Développer ses capacités d'empathie.

PUBLICS

Professionnel·les de la relation
d'aide dans la prévention,
le conseil, l'action pénitentiaire.

Le programme est construit
de telle manière à ce que ces objectifs soient atteints.

MATIN

- ✓ Qu'est-ce que la schizophrénie, les troubles schizophréniques ?
- ✓ Facteurs explicatifs des origines du trouble.
- ✓ Stratégies thérapeutiques validées : une approche intégrative et éducative.
- ✓ Du handicap au rétablissement.
- ✓ Troubles schizophréniques et passage à l'acte.
- ✓ Conséquences dans l'accompagnement des PPSMJ.

APRÈS-MIDI

- ✓ Favoriser l'alliance et l'engagement dans le suivi.
- ✓ Communiquer de manière motivationnelle et adaptée aux troubles.
- ✓ Répondre au discours délirant.
- ✓ Gérer les tensions, la colère et la violence.
- ✓ Articulation avec les autres acteurs et limites dans le suivi.
- ✓ Évaluations des connaissances.



EMERIC LANGUÉRAND

Formateur

L'équipe pédagogique est animée par Emeric Languérand, Psychologue et Psychothérapeute, Président de l'IPCCÉ depuis 2022.

Spécialiste des thérapies comportementales et cognitives, il intervient auprès de personnes présentant des troubles anxieux, phobiques et de la personnalité. Il est également attaché à la consultation du Service Hospitalo-Universitaire (SHU) de l'Hôpital psychiatrique Sainte-Anne (GHU Psychiatrie & Neurosciences) à Paris où il reçoit des personnes présentant des troubles schizophréniques et où il anime un programme d'Éducation thérapeutique du patient (ETP).

En complément de ses activités de consultation à l'hôpital et en libéral, il enseigne et forme les professionnel·les de santé, du champ social et du milieu pénitentiaire aux Approches et thérapies comportementales et cognitives, à l'Entretien motivationnel et à la Prise en compte des troubles de santé mentale dans l'accompagnement des personnes à l'Université Côte d'Azur (Nice), à l'Université de Paris-Descartes, à l'AFTCC (Association Française de Thérapies Comportementales et Cognitives) et à l'IPCCÉ.

Membre fondateur de l'AFREBT (Association francophone de thérapie comportementale émotive rationnelle), il forme les psychiatres et psychologues à la REBT.

Ancien président et président d'honneur de l'AFDEM, il est formateur et superviseur en Entretien motivationnel et est membre du Motivational Interviewing Network of Trainers (MINT).

Ses ouvrages sont publiés aux éditions Dunod.

PÉDAGOGIE

Les thèmes de la formation sont abordés sous la forme de présentations théoriques, mais surtout dans une approche expérientielle permettant la discussion et des échanges de pratiques.

L'animation de la formation fait ainsi appel à la découverte de la théorie par l'expérimentation, à la coconstruction des savoirs complétée par des apports théoriques, à des études de cas, à des jeux de rôles et des mises en situation associant des techniques et notions en lien avec les thématiques de la formation.

Cette approche expérientielle de la formation s'attache à permettre la participation de chacun·e des stagiaires dans l'ensemble des exercices afin que l'expérience de formation soit partagée de la même manière par tous les participant·es.

SUPPORT

L'animation de la formation s'appuie sur des diapositives présentant les contenus théoriques, les consignes d'exercice et servant au recueil des savoirs coconstruits avec les stagiaires. Un fascicule au format PDF est transmis aux participant·e·s à l'issue de chaque session de formation et comporte une synthèse des diapositives utilisées et les contributions collectives.

CENTRE DE RESSOURCES

En complément du support de la formation, un centre de ressources en ligne dédié à la *Prise en compte des Troubles Schizophréniques* est consultable de façon illimitée. Il est régulièrement mis à jour avec des outils pratiques.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Un exercice initial permet de voir quel est le niveau de chacun pour adapter et moduler la formation.

EFFECTIF

Pour préserver la qualité pédagogique de la formation, l'effectif recommandé est de 5 à 18 personnes maximum.

Seul-es les participant-es ayant suivi l'intégralité de la formation pourront bénéficier d'un certificat de réalisation.

ÉVALUATIONS

Des évaluations sont réalisées afin de mesurer l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation. Elles couvrent l'acquisition de connaissances, le développement de compétences et la satisfaction des participant-es. Elles permettent de faire évoluer les contenus afin de favoriser une amélioration continue des formations.

APRÈS LA FORMATION

Une session de *Retour d'expériences* permet de renforcer la pratique individuelle et collective et aborder les situations concrètes rencontrées sur le terrain lors de la mise en pratique du contenu de la formation.

En suite des formations à la prise en compte dans les interventions avec les PPSMJ d'autres troubles en santé mentale fréquemment rencontrés en milieu judiciaire (*Troubles de la personnalité, Psychotraumatisme, etc.*) favoriseront un accompagnement plus personnalisé, plus efficace et en adéquation avec la personne suivie.

Taux d'utilité : 100%

Taux de satisfaction : 100%

Résultats 2024 pour la formation à la *Prise en charge des Troubles Schizophréniques* (83% de réponses aux questionnaires).

FORMAT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur une journée, soit 6h30 de face-à-face pédagogique.

Pour des raisons pédagogique et de qualité de la formation, les sessions ne peuvent pas être réalisées en distanciel : elles sont dispensées uniquement en présentiel.

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

L'IPCCÉ est doté d'une **référente handicap** qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation. Elle s'appuie sur l'AGEFIPH, le FIPHFP, leurs partenaires et leurs prestataires externes afin de favoriser l'accès des formations proposées aux personnes en situation de handicap.

TRANSPORT, HÉBERGEMENT, RESTAURATION, ETC.

Les transports, hébergement, restauration et autres frais annexes ne sont pas pris en charge par l'IPCCÉ. Les stagiaires doivent se rapprocher de l'employeur afin de connaître l'éventuelle prise en charge des ces prestations.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Aucune formation avec inscription individuelle n'est dispensée.

Toute structure souhaitant inscrire ses équipes à une formation doit en faire la demande via notre site ipcce.org ou par e-mail à secretariat@ipcce.org. Un devis sera établi suite à un entretien avec le demandeur en fonction ses attentes et besoins.

TARIFS

Politique de prix: **uniquement sur devis.** (Le devis est établi sous 15 jours ouvrés après réception des informations nécessaires à son établissement.)

Les tarifs des formations sont communiqués sous la forme d'une convention-devis remis à la structure demandeuse. Celle-ci prend en compte les objectifs pédagogiques et le programme qui en découle, le nombre de participant·es, la localisation de la formation, les coûts de déplacement et d'hébergement de le-la formateur·rice.

Le montant forfaitaire de l'ensemble de nos formations est établi sur la base ci-dessous:

Forfait groupe: jusqu'à 18 stagiaires.

Montant par jour: 1 300 euros TTC* ** (mille trois cents euros)

* Hors frais de déplacement et d'hébergement de le-la formateur·rice en cas de formation hors Île-de-France, de frais administratifs, de frais pédagogiques, des l'achat des manuels *Le Manuel des Premiers Secours en Santé Mentale - pssm premiers secours en santé mentale* et de frais liés à l'achat ou à la location de matériel spécifique sur présentation de justificatifs.

** TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Les autres modalités financières sont décrites à l'article 4 de nos conditions générales de vente.

DÉLAIS

La formation pourra être effectuée à partir de 2 mois après la signature de la convention en fonction de la disponibilité des équipes et de la pertinence pédagogique.

LIEUX

L'IPCCÉ propose aux institutions, associations et entreprises des actions de formation:

- ✓ en présentiel dans leurs locaux
- ✓ à distance via Zoom

DES QUESTIONS ?

Pour toute demande d'informations commerciales, pédagogiques, d'accessibilité de financement ou de devis, vous pouvez nous contacter sur notre site internet ou à secretariat@ipcce.org.



13 bis avenue de La Motte-Picquet 75007 Paris – 01 89 16 54 44 – secretariat@ipcce.org

N° Siret : 491 028 890 00037 — N° QUALIOP1 : RNQ 5660

Organisme de formation enregistré n° 11 75 54897 75 auprès du Préfet de Région Ile-de-France